

de Bourgogne, et celui de Mamert, ancien évêque de Vienne. M. Allmer examine à ce propos la question de savoir si la prétention des Orléanais à posséder le corps de l'évoque est fondée, et il conclut négativement. L'église Saint-Pierre est destinée à devenir un musée.

Une peinture murale trouvée à Vienne a fourni également à M. Allmer le sujet d'une notice. Le sujet représente une danseuse entourée de fleurs et de guirlandes. La peinture est appliquée sur des tuiles qui étaient collées à un mur.

Séance du 1^{er} février 1861.

M. Martin-Daussigny communique au Comité un triptyque en émail translucide, sur argent, d'un travail français, monument précieux acquis au musée de Lyon, et que, dit-il, Paris pourrait envier. Quelques-uns de ces émaux atteignent une grande valeur; celui de Munich en or n'est pas estimé moins de cinq cent mille francs. M. Martin-Daussigny pense que ce travail est d'un des prédécesseurs de Cellini; il y a eu en effet avant Cellini plusieurs artistes célèbres en ce genre; Vasari a donné leurs noms. Il croit qu'on doit l'attribuer à un artiste de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e.

M. de Soultrait croit l'émail plus moderne; il y reconnaît la tête de saint Louis nimbée, ce qui prouve que saint Louis avait été canonisé déjà, en sorte que la date ne pourrait guère être antérieure à l'an 1300.

M. Martin-Daussigny communique également des nielles fort remarquables de travail florentin. Il donne quelques détails sur la manière dont les Italiens gravaient en noir sur argent, ce qui a été l'origine de notre gravure en taille douce.

M. de Soultrait annonce au Comité qu'il a pris dans un voyage en Champagne, particulièrement à Châlons-sur-Mame et à Noyon, un grand nombre d'estampages de pierres